

Présentation officielle des résultats du projet FAKIR consacré à l'analyse financière des Eglises, en date du 23 novembre 2010

Le projet FAKIR confirme l'utilité sociale des Eglises¹

A n'en point douter, les multiples résultats de l'étude FAKIR consacrée aux prestations, à l'utilité et au financement de certaines communautés religieuses en Suisse donneront lieu à des appréciations divergentes selon les angles sous lesquels on les considère. En ce qui me concerne, je me concentrerai essentiellement sur l'Eglise catholique romaine en Suisse et distinguerai cinq points méritant d'être soulevés:

1. FAKIR comble une lacune dans la connaissance de la réalité ecclésiale et l'établissement de données à ce sujet
2. FAKIR précise, systématise et confirme de nombreuses présomptions
3. FAKIR atteste par des faits l'ancrage de l'Eglise au sein de la société et son utilité pour elle
4. FAKIR attire l'attention de l'Eglise sur les risques auxquels elle est exposée sous l'angle financier et entrepreneurial
5. FAKIR invite à entreprendre d'autres recherches et réflexions sur le sujet du financement des Eglises.

1 FAKIR comble une lacune

Jusqu'à aujourd'hui, l'Eglise catholique n'a jamais eu de vision nette de sa situation financière à l'échelon du pays, cela malgré le fait que ses ressources sont assurées principalement par l'impôt et des subsides étatiques, toutes données publiées officiellement. Ce manque de connaissance précise s'explique par l'effectif considérable des membres – lesquels s'élèvent à quelque trois millions – par les nombreux collaborateurs salariés à son service et auxquels s'ajoutent une cohorte de bénévoles et par l'importance de ses infrastructures, notamment les bâtiments ecclésiaux, les centres paroissiaux et les établissements de formation. Pour la première fois, FAKIR a rassemblé toutes les données à disposition et les a relevées sur des bases uniformes. Ce travail de recherche marque incontestablement une étape, comble une lacune dans le domaine des statistiques religieuses et favorise la transparence.

De même, cette étude revêt une importance significative aussi pour le débat touchant les rapports entre l'Eglise et l'Etat, dans lequel les questions financières refont régulièrement surface. On se souviendra à ce propos des critiques récurrentes formulées à l'encontre de l'assujettissement des personnes morales à l'impôt ecclésiastique. Or, les CHF 264 millions que les Eglises au bénéfice d'une reconnaissance de droit public encaissent à ce titre ne représentent qu'un cinquième de ce que les membres des Eglises paient eux-mêmes sous la forme d'impôts ecclésiastiques et 0,5% des dépenses globales des cantons. De telles données chiffrées relativisent certes l'importance du sujet, mais cela ne signifie pas pour autant que la suppression de cette manne fiscale resterait sans conséquences sérieuses pour les paroisses et les organisations ecclésiastiques cantonales.

De plus, au-delà de pures données chiffrées, FAKIR livre des informations très précieuses sur l'utilisation qui est faite des fonds: où va l'argent et comment est-il réparti entre les divers domaines d'activité?

¹ Michael Marti, Eliane Kraft et Felix Walter: Prestations, utilité et financement de communautés religieuses en Suisse. Synthèse du projet FAKIR (analyse financière des Eglises) réalisé dans le cadre du PNR 58 «Collectivités religieuses, Etat et société», Glaris 2010.

2 FAKIR précise, systématise et confirme de nombreuses présomptions

Malgré le manque de chiffres consolidés pour l'ensemble de l'Eglise catholique en Suisse, des hypothèses fondées ont toujours été émises sur sa situation financière, sur les différences entre les cantons, sur le revenu moyen tiré des impôts ecclésiastiques, etc. Ainsi, on supputait déjà avant la réalisation de l'étude que l'impôt ecclésiastique moyen acquitté par catholique oscille entre CHF 250 et CHF 350, que l'Eglise encaisse entre CHF 800 millions et un milliard de recettes provenant des impôts ecclésiastiques et de subsides étatiques, que les écarts entre les cantons sont considérables et que les fidèles sont certes nombreux mais de condition relativement modeste, cela en raison de la répartition ville-campagne de la population catholique et de la forte proportion d'immigrés parmi celle-ci. Aussi, les conclusions de l'étude FAKIR ne réservent guère de grandes surprises. Il n'en demeure pas moins que les estimations sont une chose et que les affirmations précises, systématisées et basées sur des faits et des enquêtes indépendantes en sont une autre. Les secondes jouissent d'une plus grande crédibilité et ont dès lors plus de chances d'être prises au sérieux.

3 FAKIR confirme l'ancrage de l'Eglise au sein de la société

85% des individus en Suisse considèrent que les Eglises revêtent une importance significative, que ce soit à titre personnel ou pour la société en général. Ce chiffre surprend au vu du constat du recensement fédéral 2000 selon lequel seuls 70% de la population sont rattachés à une Eglise. Il est étonnant aussi que le jugement relatif au poids des Eglises se réfère davantage à leurs prestations de type culturel qu'à celles à caractère social. Les Eglises jouissent dès lors de l'estime de la population non seulement pour leur rôle social mais encore pour ce qu'elles ont à offrir en tant qu'institution religieuse accompagnant les personnes dans leur recherche de sens de la vie au quotidien ainsi que lors d'événements importants de l'existence tels que la naissance, le mariage, la maladie et la mort. L'enquête sur la propension à payer, novatrice sur le plan méthodologique, révèle quant à elle qu'un fort pourcentage de personnes est conscient que les prestations des Eglises ont un coût et ne sauraient être assurées que si l'on consent à déboursier quelque chose pour en bénéficier. Ce sont là des arguments de taille pour qui cherche à justifier le soutien des Eglises par l'Etat. Un soutien consistant non seulement en une aide financière mais encore en la garantie d'un libre accès aux écoles, à la radio et à la télévision, aux hôpitaux et aux prisons, et en la reconnaissance d'un droit à manifester publiquement sa présence. Je songe ici aux édifices religieux, aux sonneries de cloches et autres symboles manifestes ou encore à la célébration de services religieux lors d'événements exceptionnels. FAKIR apporte ici des éléments complémentaires à des argumentations souvent développées dans les bilans sociaux.

4 FAKIR attire l'attention sur des risques

Les représentants des Eglises ne devraient pas braquer leur regard uniquement sur les aspects positifs et encourageants que révèle l'étude mais aussi sur les risques qu'elle laisse transparaître. J'en citerai ici quatre:

a) L'étude révèle de nettes différences de situation matérielle de canton à canton. Ainsi, l'Eglise catholique dans le canton de Genève dispose de CHF 37.- par membre alors que, dans le canton de Zoug, il s'agit de CHF 600.-, autrement dit seize fois plus. Si l'on considère les impôts ecclésiastiques acquittés par les personnes physiques, un catholique paie CHF 306.- en moyenne dans le canton de Thurgovie et CHF 439.- dans le canton voisin de Saint-Gall, soit un écart de 43%. En des temps où les «baisses d'impôts» comptent au nombre des sujets de prédilection débattus au sein de nombreux cercles, de

telles comparaisons ne peuvent qu'apporter de l'eau au moulin de ceux qui dénoncent le niveau élevé des impôts ecclésiastiques et des subventions étatiques. Mais ces écarts entre cantons font apparaître également un problème de solidarité: par exemple, dans le canton de Genève, les Eglises sont incontestablement pauvres alors que la population est considérée comme économiquement forte. A l'opposé, les Saint-Gallois paient des impôts ecclésiastiques élevés alors que la capacité financière de sa population se situe dans la zone moyenne. Comment gérer ces contradictions lorsqu'il s'agit d'organiser une solidarité à l'échelon suisse entre «riches» et «pauvres»?

2. Un deuxième risque consiste dans la dépendance parfois très forte de l'Eglise à l'égard des recettes provenant de l'imposition des personnes morales et des subsides des pouvoirs publics. Cette situation rend son financement tributaire de décisions prises sur le terrain politique et de l'évolution du droit. Faut-il lutter pour le maintien à tout prix de cette «cage dorée» ou y a-t-il lieu de se tourner délibérément vers des formes de financement plus autonomes?

3. Un troisième risque que la sécurité financière et institutionnelle fait courir à l'Eglise réside dans l'hypertrophie de structures professionnelles et administratives qui pourraient déresponsabiliser les fidèles à l'égard de la bonne marche de la vie de l'institution. Avec la baisse de l'effectif de ses membres, et donc aussi de l'engagement bénévole, les points d'appui dont jouit l'Eglise au sein de la société et son pouvoir de mobilisation des fidèles s'en trouveraient affaiblis. Son fonctionnement pourrait devenir l'affaire exclusive de ses «fonctionnaires». La comparaison avec les Eglises évangéliques libres donne à réfléchir à cet égard. Une situation financière confortable permet certes de réaliser beaucoup de choses, mais elle n'est pas automatiquement garante d'une vie communautaire plus intense.

4. Le quatrième risque que je souhaite évoquer ici constitue lui aussi un effet paradoxal des conclusions positives de l'étude FAKIR. Le constat de la bonne santé financière de l'Eglise catholique contraste avec l'image médiatique passablement ternie de l'institution mais aussi avec le sentiment diffus de l'existence d'un état de crise en son sein. En clair, grâce à des finances (encore) favorables, l'Eglise parvient à sauvegarder les apparences du point de vue organisationnel, alors que sa situation semble loin d'être rose au niveau de ses fondements spirituels et de sa substance. Si des mesures drastiques d'économie devaient s'imposer brutalement, à l'instar de ce qui se passe en maints endroits, on risquerait fort de mesurer, et ce bien tardivement, à quel point il est aléatoire de parvenir à rassembler les forces nécessaires pour se lancer dans des changements véritables.

5 FAKIR est une invitation à pousser plus loin les investigations

Tant les principaux résultats de FAKIR que les risques que cette étude met en évidence incitent à poursuivre le travail entrepris. A ce propos, je ferai trois brèves remarques:

1. Sur le plan purement financier, d'importantes lacunes restent à combler. Ainsi, les données relatives au patrimoine de l'Eglise font défaut, qu'il s'agisse des capitaux ou des biens immobiliers. De même, tous les domaines d'activité de l'Eglise qui ne sont pas financés directement ou à titre principal par des impôts ecclésiastiques ou des subsides de l'Etat ont été laissés de côté. Tel est le cas des tâches accomplies à l'échelon diocésain – un niveau très important pour la conception que l'Eglise catholique nourrit d'elle-même – et à l'échelon national. Il en va de même des ordres et des couvents, des œuvres d'entraide, des campagnes de dons et de collecte, etc.

2. Il serait passionnant de rechercher quelles seraient les répercussions d'un financement d'importance variable sur les prestations de l'Eglise et l'utilité qu'elles représentent pour la société. Par exemple, si

l'argent à disposition se montait à 30, 300 ou 600 francs par catholique? Est-ce que les corporations ecclésiastiques cantonales touchant des impôts sur les personnes morales ou d'importants subsides de l'Etat s'en sortent très différemment de celles qui ont pour uniques ressources les contributions volontaires de leurs membres? Des analyses plus approfondies permettraient-elles de cerner où l'argent est utilisé efficacement et où il est gaspillé, cela sur la base d'une comparaison entre le coût et l'utilité des prestations de l'Eglise dans les domaines du culte, de la formation, de l'animation de jeunesse et de l'activité médiatique?

3. A mon avis, il est absolument indispensable de ne pas s'arrêter à cette photographie de la situation actuelle que constitue l'étude FAKIR. Un monitoring financier continu permettrait de faire apparaître des évolutions, de créer une plus grande transparence et de fournir des bases de décision sur lesquelles pourraient s'appuyer tant les communautés religieuses elles-mêmes que la collectivité. Si les communautés religieuses, y compris celles qui n'ont pas été englobées dans l'étude FAKIR, pouvaient se mettre d'accord sur une méthode commune de relevé des données et confier ce monitoring à un institut indépendant, cela permettrait de faire des comparaisons valables et aiderait considérablement les Eglises à conserver leur crédibilité et leur soutien dans la société.

Daniel Kosch, docteur en théologie, est depuis 2001 secrétaire général de la Conférence centrale catholique romaine de Suisse (RKZ)

Zurich, le 8 novembre 2010

4720_20101123_FAKIR_f.doc